



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Monsieur Marc Fesneau
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75 349 Paris

Saint-Renan, le 6 septembre 2022

Objet : Donner davantage de poids aux Associations d'Organisations de Producteurs (AOP).

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons porter à votre connaissance la place qui est actuellement accordée à l'amont agricole dans la stratégie agricole française.

Comme vous le savez, les Organisations de Producteurs (OP) et leurs Associations - les AOP (Associations d'Organisations de Producteurs) sont des organisations économiques qui rassemblent les producteurs agricoles au sein d'une même structure, dans un souci de représentativité, pour davantage peser dans les négociations face aux industriels et distributeurs.

Cette organisation au sein de l'amont agricole permet d'ailleurs d'impulser la dynamique d'investissements financiers nécessaires à la transition de l'agriculture française face aux enjeux globaux (environnementaux, sociaux) et aux attentes des consommateurs (durabilité, responsabilité, qualité).

Depuis 2008, les réformes successives de la PAC poussent ainsi les producteurs à s'organiser au sein de telles organisations économiques pour structurer la production et renforcer leur pouvoir de négociation vis-à-vis de l'aval.

A Saint-Martin des-Champs (Nord-Finistère), nous avons récemment rencontré les représentants des Associations d'Organisations de Producteurs (AOP) Cerafel (fruits et légumes), Poplait (lait) et AOP Porcs (porcs). Ces acteurs de la filière regroupent plus de 8 500 exploitations agricoles (pour plus de 3 milliards de litres de lait par an, plus de 500 000 tonnes de légumes et de fruits commercialisés, et plus de 11,5 millions de porcs charcutiers vendus (la moitié de la production française). Ceci représente plus de 95 000 emplois indirects.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



Première région agricole française, la Bretagne doit à l'avenir pouvoir continuer à compter sur le maintien d'un tissu dense d'exploitations à capitaux familiaux, auquel participent justement les AOP.

Du renforcement du pouvoir de négociation de l'amont agricole, dépend par ailleurs la rémunération des producteurs, et en définitive le renouvellement des générations d'agriculteurs.

A l'heure où la souveraineté alimentaire est au cœur des préoccupations, nous tenons par conséquent à vous alerter sur la nécessité de donner plus de poids à l'amont agricole, au travers une meilleure reconnaissance des AOP.

En ce sens, l'urgence pour les « Associations d'OP » est d'obtenir des financements dans le cadre des Programmes Opérationnels de la nouvelle PAC (2023-2027), ce qui signifie :

- Etre intégrés aux négociations sur la répartition des financements prévus dans les Programmes Opérationnels (PO) dès septembre 2022 pour s'assurer que les AOP Lait et Porcs en bénéficient ;
- Maintenir l'engagement pris sur 0,5% en 2024 pour l'augmenter progressivement à 1% en 2025, 2% en 2026 jusqu'à 3% en 2027.

D'autres pistes d'actions seraient également à initier comme : la création d'un système de bonus individuel pour inciter à l'organisation. Ceci permettrait en effet d'encourager l'organisation commune des producteurs dans la structuration des filières.

Les « AOP » demandent également à pouvoir participer aux négociations sur la programmation agricole française et à être auditionnées dans le cadre du projet de loi d'orientation et d'avenir agricole (2023).

De la même manière, elles demandent à pouvoir intégrer les instances de concertation en vue du prochain PSN de la PAC.

Sur tous ces sujets, nous souhaiterions que vous puissiez recevoir les trois Associations d'OP (Cerafel, Poplait, AOP Porcs) et nous tenons à votre disposition pour la mise en place de cette rencontre.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre,
l'expression de nos respectueuses salutations.

Didier Le Gac
Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère

Nadège Havet
Sénatrice du Finistère

Sandrine Le Feur
Députée de la 4^{ème} circonscription du Finistère

Graziella Melchior
Députée de la 5^{ème} circonscription du Finistère

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

